



"PLAN JACOB"

PETITION DES AGENTS DES IMPÔTS

à l'attention de : *Monsieur le Ministre de la Fonction Publique,
Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,
Monsieur le Ministre du Budget et de la Réforme de l'Etat,
Monsieur le Directeur Général des Impôts.*

Les agents soussignés ont pris connaissance des propositions du Ministre de la Fonction Publique sur le volet statutaire du dispositif arrêté en janvier 2006. Ils les jugent nettement insuffisantes.

Ils réaffirment leur opposition à la rémunération au mérite et exigent pour tous les agents :

- ▶ la mise en place de carrières linéaires revalorisées,
- ▶ l'attribution immédiate de 40 points d'indice ainsi que la revalorisation des régimes indemnitaires,
- ▶ la mise en œuvre de la PICA (Progression indiciaire de carrière et d'ancienneté) pour les fins de carrière,
- ▶ une gestion humaine des agents en lieu et place de l'actuelle GRH.

Dans le cadre du projet d'aménagement des carrières actuellement débattu, ils exigent immédiatement :

Pour tous les agents de catégorie C :

- ▶ le recrutement et le reclassement de tous les AST dans l'échelle 4 de rémunération,
- ▶ le recrutement et le reclassement de tous les ACA dans l'échelle 5 de rémunération,
- ▶ un classement favorable lors des promotions de l'échelle 5 à l'échelle 6 et lors du reclassement des agents situés au NEI dans l'échelle 6.
Cette exigence passe par une revalorisation à l'indice majoré 394 du 3^{ème} échelon de l'actuel NEI et du 11^{ème} échelon de la future échelle 5,
- ▶ la création sans condition du 8^{ème} échelon de l'échelle 6 (indice majoré 429),
- ▶ un plan pluriannuel de transformations d'emplois de C en B (1000 par an pendant 7 ans).

Pour tous les agents de catégorie B :

- ▶ un classement plus favorable pour les agents promus de C en B,
- ▶ un classement plus favorable pour les contrôleurs de 2^{ème} classe nommés contrôleurs principaux,
- ▶ une linéarité de carrière et donc, l'augmentation des volumes de promotions à C1 et à CP;
- ▶ la mise en application immédiate du Concours Interne Spécial de B en A,
- ▶ un plan pluriannuel de transformations d'emplois de B en A (700 par an pendant 7 ans).

Pour tous les agents de catégorie A :

- ▶ la création d'un 13^{ème} échelon dans le grade d'inspecteur (indice majoré 672),
- ▶ l'application immédiate et avec effet rétroactif des dispositions favorables contenues dans le décret n° 1215 du 26 septembre 2005 (la revalorisation du 12^{ème} échelon du grade d'inspecteur, la fusion des grades d'IP 2 et d'IP 1 et par extension des grades d'IDEP 3, 2 et 1, un classement plus favorable des agents promus de B en A).

En outre, ils exigent :

- ▶ le respect de la notion de concours et le retrait de tout nouveau concept de « parcours professionnel » reposant en fait sur le mérite dans les processus de promotion interne,
- ▶ une revalorisation des indemnités kilométriques, du barème des frais de mission et des IFDD ainsi que la prise en charge du surcoût éventuel d'assurance. Ils exigent également la mise en place d'un prêt à taux « zéro » pour l'acquisition d'un véhicule ainsi qu'une revalorisation du montant de ce prêt (l'avance consentie aujourd'hui pour l'achat d'un véhicule étant de 4116 euros et remboursable au taux de 6,5 %).

Direction :

Résidence :

Service :

Nom et prénom	Signature	Nom et prénom	Signature